

LES FRAUDES ET LE FRACTIONNEMENT

Yoanna PONS est juriste, titulaire d'un master d'audit, elle est auditeur SI chez AUDEA

Noël PONS est CIA, consultant et auteur d'ouvrages et d'articles sur la fraude, auteurs de « *L'investigation informatisée des fraudes – Recherche informatisée et prévention* », Paris, Sept. 2010, éditions Emerit publishing

Dans le présent article, nous traitons de l'identification des fraudes les plus simples dans le processus d'achats et de ventes. Nous savons que vingt pour cent environ de la population sera obstinément amenée à frauder, que vingt pour cent ne sera jamais tentée, et les soixante pour cent restant basculent ... ou pas dans la fraude, suivant le niveau de prévention et de contrôle mis en place. Le traitement des fraudes simples réduit le risque au regard de la masse des fraudeurs potentiels qui ne disposeront de toute manière que de moyens limités pour exécuter leurs montages. Nous savons aussi que la variété des fraudes possibles est relativement limitée, l'ensemble du spectre est finalement réduit à une dizaine de typologies récurrentes parmi lesquelles :

- la création d'un faux document (facture d'achat ou de vente) ;
- la réutilisation d'un document existant ;
- le détournement d'un moyen de paiement ;
- l'utilisation de sociétés écrans ;
- la création d'un circuit de surfacturation ou de sous-facturation dans les ventes ;
- le paiement de commissions illégitimes ;
- le fractionnement des opérations au dessous de seuils ;
- etc.

Ce sont les montages frauduleux qui varient selon les entreprises, ils peuvent être organisés par n'importe qui du fait de l'éclatement de la séparation des fonctions, dans le monde entier. Les organisations ont des filiales dans tous les pays, et à partir de n'importe quel processus, nous sommes en présence d'une « nouvelle frontière » pour les fraudes. On peut effectivement regretter la période bénie pendant laquelle les fraudeurs étaient clairement ciblés : les comptables, avec les fameuses « fraudes du comptable », les managers toujours bien placés, les commerciaux et les acheteurs tenaient le haut du pavé car détenant le pouvoir décisionnel. Cette période semble révolue.

Analyse d'un montage passe partout : le fractionnement

Nous avons choisi de vous présenter et d'exposer les opportunités offertes par un montage ne présentant aucune dif-

ficulté de compréhension et que la majorité des lecteurs a rencontré : le fractionnement des opérations au dessous des seuils de contrôle. Dans le cadre général du contrôle interne, un système de seuils a été mis en place pour faciliter les contrôles et gagner le plus de temps possible. Il consiste à alléger, voire à exempter, de contrôles tout ou partie des achats, des ventes ou plus largement des opérations dont la valeur est inférieure à un plafond fixé au préalable. C'est un procédé largement utilisé qui se justifie par le fait que l'analyse détaillée de certains éléments présenterait un coût trop élevé eu égard au gain qui pourrait en être retiré du contrôle.

Le montage, véritable couteau suisse du fraudeur, consiste en une utilisation abusive des plafonds d'achats ou de ventes autorisés qui permettent d'engager des dépenses sans contrôle ou avec un contrôle allégé. Le champ d'action du montage est très large car il est utilisable à l'occasion de chacune des limites installées dans un processus de contrôle.

Il affecte évidemment les achats, dans ce cas le montage est utilisable pour chacune des autorisations d'engagement accordées. Dans les commandes des collectivités et de l'Etat, il affecte les marchés publics et l'engagement des commandes publiques jusqu'à un certain seuil. Au-delà de ce seuil, les commandes sont intégrées dans la procédure des appels d'offres, procédure plus lourde, bien plus contraignante et en général mieux contrôlée, bien que sujette à de superbes manipulations.

L'intérêt du fractionnement sera démontré dans l'exemple qui suit : voici plus de trente années, un stade municipal a été reconstruit, à cette occasion le seul appel d'offres ouvert a porté sur la maison du gardien. Le stade entier a été construit sur la base de fractionnements assez cocasses, la pelouse a été fractionnée en quatre lots qui correspondaient aux quatre types de composants, le gravier, la terre pilée, la terre grasse et l'herbe et tout le reste à l'avenant. Du fait des fractionnements successifs le seuil de l'appel d'offres n'a jamais été atteint. La même société, sous couvert de filiales, avait évidemment obtenu les marchés concernés ...

Le fractionnement affecte aussi les entreprises privées dans lesquelles responsables et salariés disposent d'autorisations d'engagement de dépenses sur lesquelles ne seront effec-



tués que peu ou pas de contrôles à la condition qu'elles soient limitées aux valeurs fixées. Ces autorisations peuvent porter sur certains types d'achats, sur certains montants, ils sont utilisés dans les achats, les remboursements de frais, les salaires payés en espèces dans certains pays et tant d'autres choses.

Le fractionnement est également identifié dans les ventes, il portera alors sur les taux de remises autorisées, les stocks en liaison avec les achats ou les ventes etc. dans ce secteur, il suffit pour un commercial de limiter ou de reporter la comptabilisation de certaines ventes de l'exercice ou de la période une fois que l'objectif est atteint de manière à disposer d'un coussin pour la période suivante. Il n'est pas rare d'ailleurs que ces produits décalés soient « revendus » à des collègues qui n'ont pas eu la chance ou l'opportunité de réaliser l'objectif prévu. Il est présent aussi sur le financier avec les limites d'engagement des traders et accompagné de procédures complémentaires, il est intégré dans les contrôles des auditeurs externes entre autres possibilités.

Le principe méthodologique de la fraude, vous l'avez aisément compris est relativement simple, il suffit de fractionner les opérations de manière à ce que les valeurs restent inférieures aux plafonds établis. Utiliser cette opportunité apporte au fraudeur la quasi certitude de ne pas être contrôlé ou de passer au travers des contrôles classiques. Ce dernier peut utiliser cette opportunité pour réaliser plusieurs types de manipulations :

- Générer des fausses factures à son profit, les achats sont alors effectués dans son intérêt propre ;
- Doubler des factures déjà payées si aucun contrôle n'est prévu ;
- Installer un montage de corruption avec la complicité du fournisseur ;
- Créer un fournisseur fictif, etc.

Cette manipulation par les seuils peut être développée dans l'intérêt de la société, elle est faite sans intention de frauder. Mais elle a pour but de « fluidifier » et d'accélérer les opérations en court-circuitant les appels d'offres en cas d'urgence par exemple. Le montage devient frauduleux lorsque le manipulateur se met à activer le montage pour son propre compte.

La recherche du fractionnement des achats

Le but est donc d'identifier les achats qui ont été fractionnés pour limiter les montants à un niveau juste inférieur aux seuils d'approbation. Plusieurs possibilités sont ouvertes nous en retiendrons quatre :

1. Rechercher les transactions sans validation alors que le seuil de contrôle est dépassé

Fichiers concernés	1 ^{ère} étape : recherche des atypismes	2 ^{ème} étape : analyse des atypismes
Livres spécifiques attachés aux opérations concernées	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer un filtre sur les seuils en ne conservant que les transactions supérieures ou égales à ces seuils ; • Effectuer une recherche sur les blancs dans le champ d'autorisation ou de validation ; • Extraire les atypismes obtenus et les regrouper sur une nouvelle table. 	<p>À partir de cette nouvelle table créée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les personnels concernés ; • Analyser le ou les produits concernés ; • Analyser le ou les fournisseurs (courtiers ...) concernés.
Journal de trésorerie et/ou livre des comptes		

Le but de l'opération consiste ici à contrôler si des autorisations ou des validations ont été délivrées pour des transactions qui dépassent un certain seuil. Il s'agit donc d'une analyse inverse de celles déclinées précédemment. Elle peut à la fois être considérée comme la première étape de l'analyse des fractionnements ou comme une analyse de routine.

Ce type de montage peut être identifié à partir d'autres recherches de même type (doublons, relevés d'identité bancaire modifiés, analyse de processus particuliers) ou encore de recherches sur les dates et les noms de lieux, etc. Il peut être évidemment effectué à partir de processus divers, par exemple sur le fichier des bons de commandes, en le comparant avec un fichier qui indiquerait les besoins, dans le cadre d'un audit spécifique.

2. Rechercher les fractionnements à partir du fichier maître, de celui des paiements, avec une stratification sur les montants

Fichiers concernés	1 ^{ère} étape : recherche des atypismes	2 ^{ème} étape : analyse des atypismes
Fichier maître fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une jointure entre les deux fichiers ; • Réaliser une recherche de doublons sur les montants approchés grâce à une stratification sur les montants des factures avec une limite de $\pm 5\%$; • Extraire les atypismes obtenus et les regrouper sur une nouvelle table. 	<p>À partir de cette nouvelle table créée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser les concordances par acheteur, montant, types de produit ou de prestations, etc.
Fichiers des paiements		

Une modification à la marge de la facture rend inefficace la recherche de doublons. Il s'agit ici de rechercher les factures qui sont doublonnées et qui sont inférieures et proches des seuils. Par exemple, lorsque le seuil de contrôle de double signature est établi à 10 000 euros, un fraudeur tentera de dupliquer les factures en leur affectant des montants compris entre 8 500 et 9 900 euros. Ces valeurs sont juste assez élevées pour générer des détournements confortables, mais juste assez basses pour qu'elles n'attirent pas l'attention.



Quelques observations générales, sur la méthode présentée :

- La première colonne présente les fichiers utilisables (il s'agit, une fois que le risque de fraude est qualifié, de savoir quelles sont les bases qui devraient être traitées en priorité, nous indiquons quelques fichiers possibles). Cependant, chaque entité disposant de son propre cadre, il est souvent possible, parfois recommandé, de travailler sur d'autres fichiers (relevant de la GESCOM par exemple) lorsque les données qu'ils détiennent présentent une pertinence plus établie.
- La deuxième colonne identifie un atypisme, un point d'investigation qui se décline soit par une validation classique (pas de problème, ou par une recommandation) ou encore par l'approfondissement de l'analyse.
- La troisième colonne permet d'identifier et de présenter des évidences qui serviront par la suite de preuves pour des montages primaires, ou qui contribueront à constituer des faisceaux de preuves opposables aux fraudeurs.

3. Rechercher les fractionnements de paiements

La recherche est rapide car elle relève les valeurs brutes mais nécessite un volet d'analyses complémentaires.

Fichiers concernés	1 ^{ère} étape : recherche des atypismes	2 ^{ème} étape : analyse des atypismes
Fichiers des paiements	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer un filtre sur les opérations dont le montant est juste inférieur au niveau d'approbation ; • Totaliser ou classer : <ul style="list-style-type: none"> - par type de fournisseur ; - par service d'engagement ; - les paiements pour identifier le fractionnement des factures ; • Extraire les atypismes obtenus et les regrouper sur une nouvelle table. 	<p>À partir de cette nouvelle table créée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser le caractère systématique des opérations, le rapprocher avec des fournisseurs, avec des types de prestations etc.

La recherche consiste donc à relever tous les paiements qui présentent une ou plusieurs caractéristiques citées et à mettre en évidence toutes les opérations qui sont en dessous du seuil fixé mais dont les valeurs une fois réunies excèderont le plafond.

4. Recherche à partir d'un processus particulier ou d'un poste donné

L'analyse est plus ciblée et n'affectera que le processus qui est sous contrôle. A l'évidence, si des atypismes sont relevés dans ce processus particulier, il faudra élargir les recherches à l'ensemble des processus concernés.

En fait, quelques mesures de prévention gagneraient à être mises en place afin de rendre la partie « non significative » moins ouverte aux risques de fraude. Il pourrait s'agir par exemple de procédés de « tracking » qui permettent d'extraire de manière systématique des engagements présentant quelques caractéristiques douteuses et de les analyser régulièrement.

Comme cet article le montre, notre but est de faciliter la tâche des auditeurs en détaillant point par point la démarche qui pourrait être suivie dans environ 75 cas de fraudes simples. Certains sont repris dans plusieurs cycles, comme nous l'avons montré dans l'article paru dans la revue « Audit & Contrôle internes » n°200 qui montre bien que la fraude c'est à la fois plus simple, les mêmes montages se reproduisent en achats et en ventes à flux inversé, et plus compliquée que d'aucuns pourraient penser. ●